

C. Questions écrites et consultation des documents mis à la disposition des actionnaires

1. Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée, soit le 26 août 2016, adresser ses questions à SOFIBUS PATRIMOINE, Président du Conseil d'Administration, Secrétariat du Conseil, 43 rue Taitbout 75009 PARIS, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie de communication électronique à l'adresse suivante : jmcostes@sofibus.fr. Pour être prise en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

2. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales seront disponibles, au siège social de la Société, 43 rue Taitbout 75009 PARIS, à compter de la publication de l'avis de convocation ou quinze jours avant l'assemblée selon le document concerné, et pour les documents prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.sofibus.fr> à compter du vingt et unième jour précédant l'assemblée.

D. Projet de résolutions

Les actionnaires justifiant de la possession ou de la représentation de la fraction du capital social exigé par l'article R 225-71 du Code de Commerce et dans les conditions de l'article R 225-73 du dit code pourront à compter de la présente insertion et jusqu'à vingt cinq jours avant l'assemblée générale, demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolution. Les demandes doivent être adressées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse électronique suivante : jmcostes@sofibus.fr.

Le Conseil d'Administration.

044912 - Petites-Affiches

LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL

Société d'investissement à capital variable

Siège social :

121, boulevard Haussmann
75008 PARIS

333 455 459 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Assemblée Générale Extraordinaire

Messieurs les Actionnaires de la Société sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **13 septembre 2016 à 11 h**, à Paris (8^{ème}), 25, rue de

Courcelles, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Au cas où, faute de quorum, cette assemblée ne pourrait valablement pas délibérer, elle serait à nouveau convoquée au même lieu, sur le même ordre du jour pour le 28 septembre 2016 à 9 H.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le contrat de fusion-absorption du FCP LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL COUVERT par l'action " AC H-EUR " de la Sicav LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL, et lecture du rapport du commissaire aux comptes. Approbation du contrat de fusion.

2. Augmentation du capital en contrepartie des apports faits au titre de la fusion-absorption du FCP LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL COUVERT par l'action " AC H-EUR " de la Sicav LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL.

3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le contrat de fusion-absorption du FCP LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL COUVERT CHF par l'action " AC H-CHF " de la Sicav LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL, et lecture du rapport du commissaire aux comptes. Approbation du contrat de fusion.

4. Augmentation du capital en contrepartie des apports faits au titre de la fusion-absorption du FCP LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL COUVERT CHF par l'action " AC H-CHF " de la Sicav LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL.

5. Fixation du jour de la fusion et pouvoir au Conseil d'Administration pour l'évaluation des actifs.

6. Modification de l'article 27 des statuts " Affectation des sommes distribuables ".

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée quel que soit le nombre de ses actions et pourra se faire représenter par un mandataire actionnaire ou par son conjoint. Il devra justifier de la possession de ses actions par la production d'une attestation de dépôt au siège, deux jours ouvrés au moins avant la date de la réunion.

Les titulaires d'actions inscrits en comptes nominatifs purs ou administrés seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité, sous réserve d'avoir été inscrits sur les registres de la société deux jours ouvrés au moins avant la date prévue de la réunion.

En application à l'article R. 225-72 du Code de commerce, les actionnaires pourront, à compter de la présente insertion et jusqu'à 25 jours avant l'Assemblée Générale, demander l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Les demandes devront être envoyées au siège de la société. Elles devront être

accompagnées d'un bref exposé des motifs ainsi que d'une attestation d'inscription en compte.

Cet avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'Ordre du Jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires.

Le conseil d'administration.

044238 - Petites-Affiches

POINT PARFUMS DIGITAL

Société anonyme
à conseil d'administration
au capital de 252.000 €

Siège social :

101, avenue des Champs-Élysées
75008 PARIS

481 981 199 R.C.S. Paris

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale mixte le **10 septembre 2016 à 11 heures** à l'adresse suivante : 7, Rue Mirepont, 33310 LORMONT, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire annuelle :

— Rapport de gestion du Conseil d'administration ;

— Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

— Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;

— Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus aux administrateurs ;

— Affectation du résultat ;

— Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire :

— Approbation de la transmission universelle de patrimoine de la société B.B.S., société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 10.000 euros, ayant son siège social au 7, Rue Mirepont, 33310 LORMONT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 431 545 177 ;

— Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

— soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou partenaire pacsé ;

— soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire ;

— soit utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société. Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé, par courrier électronique, le cas échéant, à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre simple ou par courrier électronique à la Société au plus tard six jours avant la date de l'assemblée. Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance complété et signé doit être parvenu au siège social de la Société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription par les actionnaires titulaires d'actions nominatives de leurs actions dans les comptes de la Société, trois jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée. Nous vous rappelons qu'il ne sera tenu compte d'aucun transfert de propriété des titres intervenant pendant ce délai de trois jours ouvrés.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société, et qui pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante : contact@pointparfums.fr au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

Le conseil d'administration,
M. Patrick TARDIF,
président du conseil d'administration.

OPPOSITIONS

LOCATIONS-GÉRANCES

089001 - Gazette du Palais

Aux termes d'un acte SSP à PARIS en date du 22.07.2016, il a été donné en location-gérance à la sté JBBSM, SARL à Associé Unique, au capital de 100 €, siège social, 5, rue du Cloître Saint-Merri 75004 PARIS, en cours d'immatriculation au RCS de PARIS, un fonds de commerce **Bar, Brasserie, Restaurant, Snack, Traiteur**, sis au 5, rue du Cloître Saint-Merri 75004 PARIS consentie par la GBY CONSEIL, SAS à capital variable, dont le siège social est au 5, rue du Cloître Saint-Merri 75004 PARIS, 539 452 367 RCS PARIS, Pour une durée de 7 mois à compter du 15.07.2016, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis

Abonnez-vous !...

POUR CONNAITRE

LES MOUVEMENTS JURIDIQUES

LES MUTATIONS

DE FONDS DE COMMERCE

LES GÉRANCES